

Règlement du 44^{ème} Semi marathon NEVACHE VAL des PRES BRIANCON et 9^{ème} 10 KM de la Clarée le 04 Aout 2019.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association Courir en Briançonnais en collaboration avec le service des sports et la ville de Briançon organisent le Dimanche 04 Aout 2019 la 44^{ème} édition du Semi Marathon Névache Val des Prés Briançon et 9^{ème} 10 km de la Clarée. Course ouverte à tous, homme ou femme à partir de la catégorie junior pour le semi et cadet pour le 10 km.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi , les inscriptions ne seront enregistrés que si elles sont accompagnées d'une photocopie en cours de validité de licence FFA ,FFTri, FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, FFCO,FFPM,FIDAL (Licence italienne) ou un certificat médical à l'aptitude de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an, conservé par l'organisateur pendant un an en tant que justificatif en cas d'accident .Une autorisation parentale pour les mineurs sur le 10 KM.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible. Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises à l'Office du Tourisme de la ville de Briançon ou télécharger sur le site internet www.trailenbrianconnais.com et envoyées à Courir en Briançonnais , 84 bis route de Grenoble ,05100 BRIANCON.

Droit d'inscription semi et 10 km :

15 € jusqu'au 27 Mai 2019

20 € à compter du 28 Mai 2019

ARTICLE 4 : PARCOURS

Parcours sur route fermée à la circulation traversant la vallée de la Clarée ,pour le semi départ de Névache ville haute départ le dimanche 04 Aout à 17H00. Pour le 10 km départ de Val des Prés, pont de la Draye le Dimanche 05 Aout à 17h00 ,arrivée dimanche 04 Aout à partir de 17h35' pour le 10 km et 18H05' pour le semi au Parc de la Schappe à Briançon Ste Catherine.

ARTICLE 5 : REMISE des DOSSARDS

Les dernières inscriptions et remise des dossards auront lieu le samedi 03 Aout de 14h00 à 19h00 et le dimanche 04 Aout de 9h30 à 14h30 au Parc de la Schappe à Briançon Ste Catherine. Un secrétariat sera mis en place de 15h00 à 16h30 sur le lieu de départ à Névache ville haute pour le semi et Val des Prés pont de la Draye pour le 10 km.

ARTICLE 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillements et contrôle seront installés par l'organisation le long du parcours. KM 5 : Plampinet / KM 11 : Val des Prés / KM 17 : la Vachette/Km 21 Arrivée
1 médecin motorisé, une équipe de la protection civile à l'arrivée et une ambulance.

ARTICLE 7 : BARRIERE HORAIRE

Pour raison de sécurité il sera installé une barrière horaire au hameau de la Vachette 17 km, tout concurrent n'ayant pas pointé deux heures après le départ à cette barrière sera ramené à l'arrivée par un véhicule de l'organisation et ne sera pas classé.

ARTICLE 8 : SECURITE

La circulation sera réglementé sur la D 994G et la RN 94, il sera interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non, un véhicule de l'organisation fermera la course et restera en arrière du dernier coureur.

ARTICLE 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours). Les engagements restants acquis.

ARTICLE 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE et AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de l'épreuve et du site traversée.

ARTICLE 11 : RECOMPENSES

Pour tous les coureurs :

Un textile ,un cadeau dans le welcome bag ,le journal de la course (Dauphiné libéré) avec les résultats (si adresse lisible) les ravitaillements et le buffet d'arrivée, le chronométrage électronique ainsi que le transport au départ pour ceux qui le souhaitent sur réservation(500 places disponibles).

Primes pour les trois premiers du scratch homme et femme pour le semi marathon, pas de prime pour le 10 km.

Un lot pour les premiers de chaque catégorie. Junior, senior, M1,M2,M3,M4 ,M5 pour le semi et la catégorie cadet en plus pour le 10 km.

Les lots ne seront pas envoyés et devront être retiré le soir même.

ARTICLE : 12 MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : retard au départ, absence de dossard, falsification de dossard, dépassement du temps autorisé à la barrière horaire de la Vachette, refus de se faire examiner par un médecin, suivi en vélo, toute personne souhaitant porter réclamation devra le faire oralement auprès du premier poste de contrôle rencontré et à l'arrivée par écrit au directeur de course.

ARTICLE : 13 CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA .

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, le tee shirt souvenir de l'épreuve pourra être retiré par une tierce personne, aucun envoi ne sera effectué.

Le directeur de course Patrick MICHEL